

[Traduction]

L'INDUSTRIE

LES MÉDICAMENTS—LA DISPARITION POSSIBLE D'UNE ENTREPRISE CANADIENNE DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Elle découle de celle que je lui ai posée lundi, et qui figure au compte rendu à la page 7233, au sujet de la disparition possible, à cause des dispositions du bill n° C-190, de la nouvelle industrie de l'œstrogène UJE qui se développe dans l'Ouest canadien. L'honorable représentant s'est engagé à consulter son collègue le ministre de la Consommation et des Corporations...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député devrait poser sa question.

M. Southam: J'élabore afin de rafraîchir la mémoire du ministre. Il a dit qu'il consulterait le ministre de la Consommation et des Corporations à ce sujet. L'a-t-il fait et, si oui, qu'a donné cet entretien?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): Je pourrais peut-être répondre au nom du ministre de l'Agriculture. Nous nous sommes consultés; par ailleurs, j'ai reçu les instances que les producteurs agricoles d'urine de jument enceinte dans l'Ouest canadien m'ont adressées après que des représentants de la société en cause eurent déclaré, semble-t-il, qu'ils devraient peut-être cesser leurs opérations de transformation d'UJE à cause de la concurrence des produits d'importation à laquelle la société devra faire face si le bill n° C-190 est adopté. Or cette société ne m'a pas fait tenir d'instances semblables.

Nous avons donc communiqué avec le siège social, à Montréal, qui m'apprend que la société ne songe pas à l'heure actuelle à restreindre ses opérations de transformation de UJE dans l'Ouest canadien par suite du bill n° C-190 et que ses représentants de l'Ouest n'ont pas été autorisés à informer les producteurs en cause que l'usine devrait être fermée si ce bill est adopté. La société nous a fait savoir qu'elle a conclu des contrats à long terme avec les producteurs de UJE et qu'elle entend bien y faire honneur.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES FINANCES

L'EXEMPTION DES MESURES DES ÉTATS-UNIS À L'ÉGARD DE LA BALANCE DES PAIEMENTS — LA TAXE D'ÉGALISATION D'INTÉRÊTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): J'aimerais poser au ministre des Finances une question qui découle d'une nouvelle publiée dans le *Globe and Mail* ce matin, selon laquelle le ministre aurait reçu une lettre de M. Fowler exemptant le Canada de toutes restrictions...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question directement?

M. Martin: Ma question découle de cette nouvelle. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si cette exemption des restrictions vise également la taxe de 18½ p. 100 sur l'achat de valeurs canadiennes?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): J'ai fait une déclaration générale hier. J'ai déposé la correspondance échangée entre M. Fowler et moi-même, et j'ai expliqué la nature exacte de cette exemption. J'ai également traité de la taxe d'égalisation d'intérêts. La meilleure façon d'aborder le sujet serait peut-être pour le député de me poser sa question lorsque la Chambre sera formée en comité des subsides.

LA CAPITALE NATIONALE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le ministre peut-il nous indiquer, sans perdre de vue les questions en jeu actuellement au sujet des règlements et des normes en matière de construction dans la capitale nationale, à quelle date serait institué un comité parlementaire de la capitale nationale?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Je crois, d'après les observations des leaders de la Chambre—je songe en particulier à celui de l'opposition officielle—que la présentation d'une pareille motion ne donnerait lieu à aucun débat. A cette condition, j'espère que nous pourrions la présenter, peut-être aujourd'hui. En tout cas, nous sommes prêts à le faire immédiatement.